



Mairie
3 rue du Nouveau Monde
14600 Gonneville-sur-Honfleur

Affiché
du 18/4/18 au 18/5/18

N° 2018-VOI-15

ARRETE SUR LA CIRCULATION
Chemin du Haut Ravin – Propriété de M. Lissilour
Du jeudi 10 mai au 18 mai 2018 (8 jours)

Je soussigné, Dominique LE SAUVAGE, Maire de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 à L.2212-5,
L.2213-2, L.2213-3 § 2213-6,
VU le Code de la Route, notamment en son article R 225,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
VU les travaux, **Propriété de Madame et Monsieur LISSILOUR**,
VU la demande d'arrêté de circulation par **EDTPE – Katy DOS SANTOS AMARAL 02.31.31.04.55**
Date du chantier : du **10/05/2018 jusqu'à la fin des travaux**

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le CHEMIN DU HAUT RAVIN, sera fermé à la circulation (sauf riverains), du jeudi 10 mai au 18 mai 2018 (8 jours)

Du carrefour avec le Chemin des Monts, jusqu'au carrefour avec le chemin de la Carrière/Chemin de l'Eglise.

ARTICLE 2

Description des travaux : Branchement individuel neuf en soutirage – terrassement de 20 M par tranchée ouverte –

ARTICLE 3

Pas de traversée de route autorisation spéciale du Maire.

ARTICLE 4 :

Des panneaux de circulation, renseignés du présent arrêté, seront mis en place par l'entreprise, à chaque carrefour,

ARTICLE 5 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commissaire de Police,
Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à GONNEVILLE SUR HONFLEUR,

Le 17/04/2018

Le Maire, **Dominique LE SAUVAGE**

L'Adjointe
Muriel MULOT